



KLANIK

Mission handicap

**Présentation des
démarches RQTH**



- 1. Détection**
- 2. Définition d'une RQTH**
- 3. Les intérêts d'une RQTH**
- 4. Processus de la demande de RQTH**
- 5. Documentation & ressources**

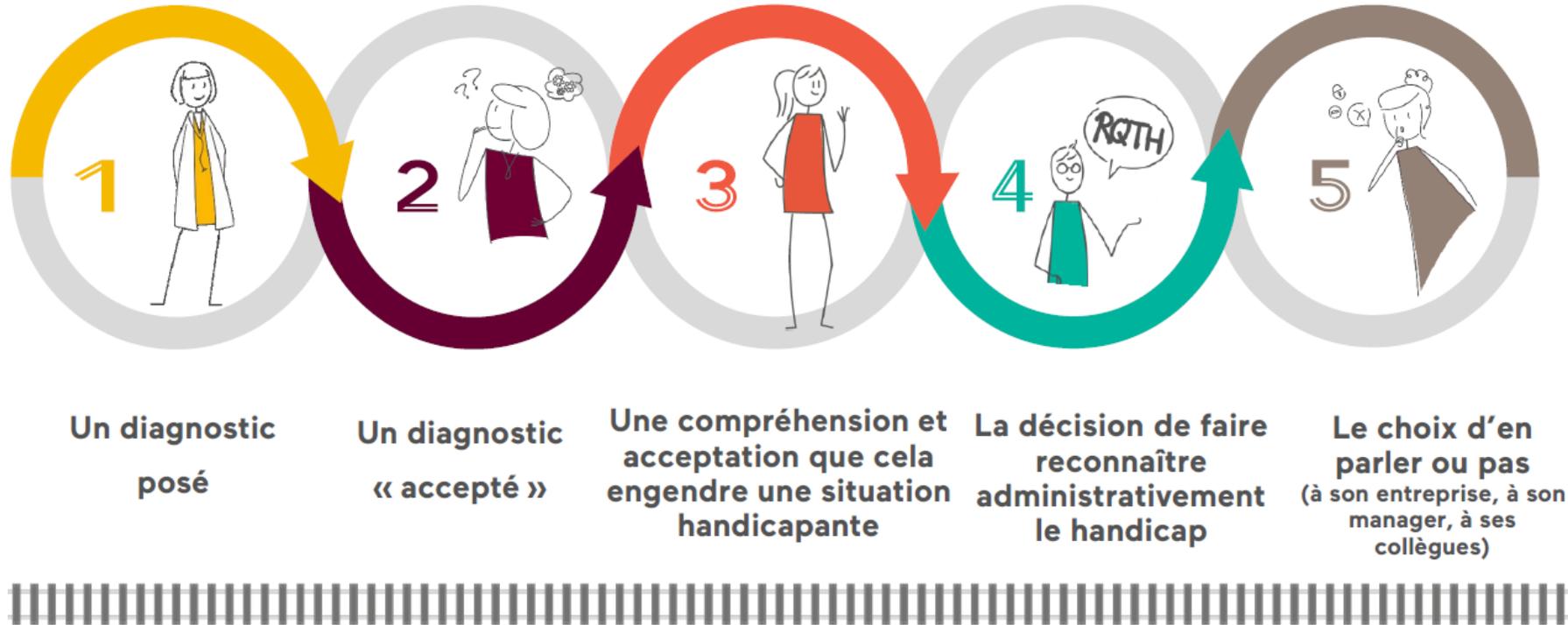




KLANIK
HUMAN-MADE TECHNOLOGY

Détection

De la situation de handicap à sa reconnaissance



Comment détecter ?

- **Questionnaire** Klanik mis en place permettant à tous de faire un 1er autodiagnostic pour savoir si vous pourriez bénéficier d'une RQTH. Les résultats sont confidentiels et anonymes.

Peut-être pourriez-vous prétendre à la
Reconnaissance de la Qualité de Travailleur
Handicapé (RQTH)...

100% anonyme

- ✓ Répondez au questionnaire
- ✓ Découvrez nos conseils personnalisés



Faites le test sur le site
en cliquant ici

Où scannez le QR Code



- Proposer un échange avec la référente handicap aux salariés :
 - revenant d'un **arrêt longue durée**.
 - Lorsqu'une **demande d'aménagement de poste** a été préconisé par le médecin du travail

Liste des maladies pouvant donner accès à une RQTH

Voici une liste non exhaustive, des maladies pouvant donner accès à une RQTH :

- **Handicaps moteurs** : lombalgies, TMS, rhumatisme, malformation, AVC ...
- **Handicaps visuels** : myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme ...
- **Handicap auditif** : surdité légère jusqu'à totale ...
- **Handicaps psychiques** : bipolarité, dépression, burn out, névrose, TOC, phobies, addictions ...
- **Handicaps cognitifs** : dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dyscalculie, dyspraxie, dysphasie...
- **Handicaps intellectuels** : trisomie, traumatisme crânien, autisme (TSA)
- **Maladies Chroniques Evolutives** : hypertension, insuffisance cardiaque, eczéma, sclérose en plaque, diabète, asthme sévère, sida, épilepsie, endométriose, fibromyalgie, cancer, maladie de Lyme...

KLANIK
HUMAN-MADE TECHNOLOGY



Définition de la RQTH

Les démarches RQTH : pour qui et pourquoi ?



Qu'est-ce que la RQTH ?

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une démarche personnelle et volontaire auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du département (MDPH) où réside le salarié.

- ✓ L'employeur n'en est pas informé. C'est à la personne de décider si elle souhaite lui en faire part.
- ✓ Les RH sont tenus de respecter la confidentialité de la RQTH d'un employé.
- ✓ Cette reconnaissance est importante pour faciliter l'adaptation du poste de travail de la personne.



Pour qui ?

D'après le **code du travail 5213-1** « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique ».

Pour toute personne

- ✓ dont une **problématique de santé** rend le **quotidien professionnel difficile** : Gestion de la fatigabilité, tenue du poste, incompréhension avec le management ou les collègues, besoin de conciliation travail / maladie...
- ✓ dont les problèmes de santé peuvent **entraîner à terme des difficultés pour tenir leur poste.**
- ✓ pour laquelle le médecin du travail demande une **mesure d'aménagement du poste** durable.
- ✓ Être âgé de **plus de 16 ans.**
- ✓ **Résider en France** métropolitaine
- ✓ Être de **nationalité française** ou ressortissant de l'espace économique européen ou disposer d'un titre de séjour régulier pour les personnes de nationalité étrangère.

Les démarches RQTH



Quelle est la durée de validité d'une RQTH ? Et quel est le délai d'obtention d'une RQTH ?

Durée de validité : 1 à 5 ans ou à vie

Temps d'obtention : entre 6 et 9 mois



Où faire une demande RQTH ?

Liens pour créer sa demande auprès de la MDPH :

- ✓ Pour les Agences de Marseille, Lyon, Montpellier, Sophia-Antipolis, Paris et Lille : compléter le formulaire papier
- ✓ Pour l'agence de Toulouse : compléter le formulaire en ligne



Est-ce que je dois attendre d'avoir ma RQTH pour bénéficier des aménagements Klanik ?

Concernant Klanik :

- ✓ Le récépissé de la demande ou du renouvellement suffit pour mettre en place les aménagements de postes
- ✓ Le jour de congé pour démarches sera validé après l'envoi du récépissé de la demande

La RQTH n'est pas le seul statut !

Près de 70% des salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés en France le sont via l'obtention d'une RQTH.

Certaines personnes, n'ont pas besoin de faire la demande de RQTH pour **bénéficier automatiquement des mêmes droits** :

- ✓ les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % et titulaires d'une rente d'un régime de protection sociale obligatoire ;
- ✓ les titulaires d'une pension d'invalidité ;
- ✓ les titulaires d'une carte d'invalidité ;
- ✓ les titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Il n'y a pas que la RQTH !



Les intérêts d'une RQTH



KLANIK
HUMAN-MADE TECHNOLOGY



Les intérêts de la démarche RQTH

C'est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de **bénéficier d'aides spécifiques**.

Cette reconnaissance est importante car :

- ✓ Elle permet de **bénéficier d'aides** pour compenser les conséquences du handicap ou de la maladie et favorise l'insertion professionnelle.
- ✓ **Elle facilite l'adaptation du poste de travail** de la personne.
 - ✓ **L'employeur est tenu de financer l'aménagement raisonnable du poste de travail de son employé.**
 - ✓ Elle permet **d'obtenir des aménagements du poste de travail**, des aménagements du temps de travail, des aides humaines (interprète en langue des signes, tuteur...), d'avoir accès à des conditions plus favorables d'apprentissage.
- ✓ De **se former dans de bonne condition** avec une majoration du Compte Personnel de Formation (CPF) de 800 euros par an (contre 500 euros sans RQTH).
- ✓ De bénéficier **de règles particulières en cas de rupture de contrat de travail**, comme le doublement de la durée du préavis de licenciement. La durée du préavis de licenciement d'un travailleur handicapé correspond au double de la durée fixée pour les autres salariés, dans la limite de 3 mois.
- ✓ D'accéder à des stages de réadaptation, de rééducation professionnelle en cas d'inaptitude à votre ancien métier



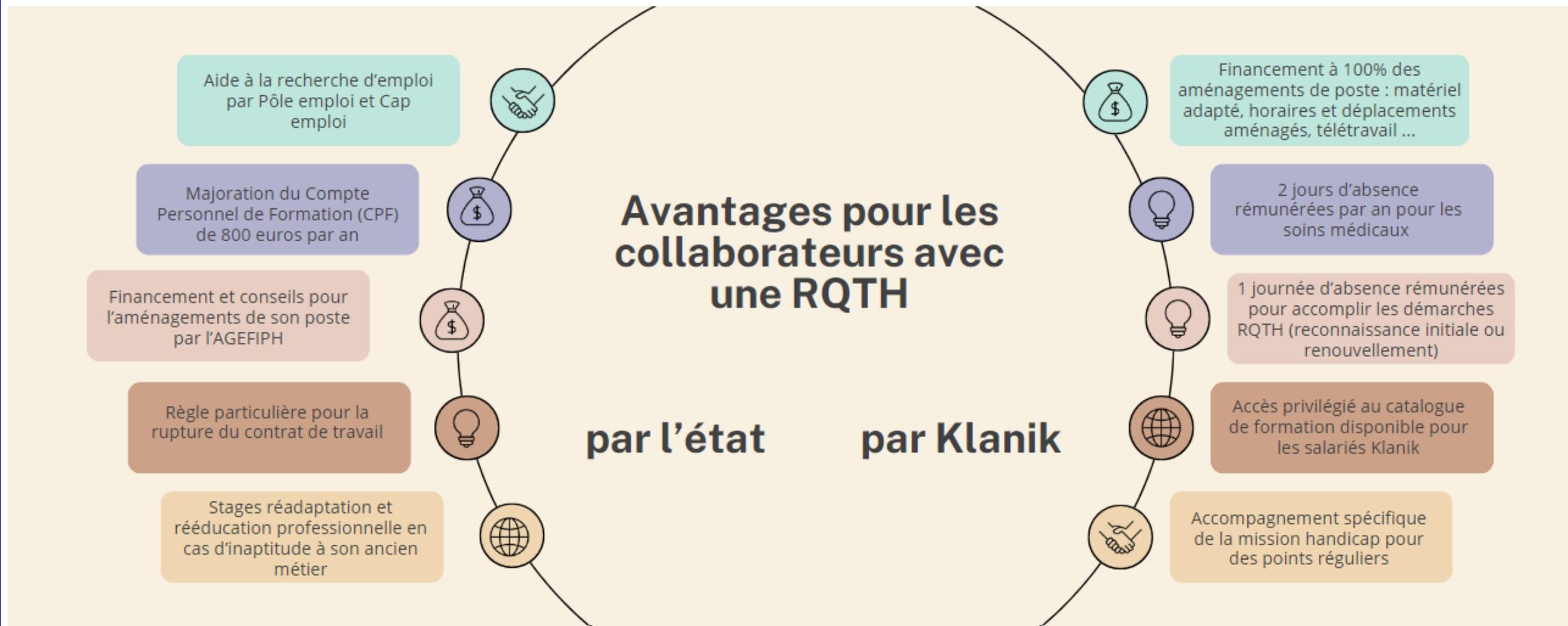
Les actions mises en place par l'état

- De bénéficier d'une **aide particulière à la recherche d'emploi** avec Pole Emploi et Cap Emploi;
- De se former dans de bonne condition avec une **majoration du Compte Personnel de Formation** (CPF) de 800 euros par an (contre 500 euros sans RQTH).
- De bénéficier des **financements et conseils pour l'aménagement de son poste de travail** proposés par l'AGEFIPH. Ces aides concernent l'aménagement de poste, l'aide à l'achat de matériels adaptés, l'aide à la communication ou l'aide aux déplacements pour les personnes travaillant dans le secteur privé.
- De bénéficier de **règles particulières en cas de rupture de contrat de travail**, comme le doublement de la durée du préavis de licenciement. La durée du préavis de licenciement d'un travailleur handicapé correspond au double de la durée fixée pour les autres salariés, dans la limite de 3 mois.
- D'accéder à des **stages de réadaptation, de rééducation professionnelle en cas d'inaptitude** à votre ancien métier

Les actions mises en place par Klanik

- Le **financement à 100% des aménagements de poste** dès la réception du récépissé de la demande ou du renouvellement. Nous pouvons réaliser différents aménagements de postes : matériel adapté, horaires et déplacements aménagés, télétravail... en fonction des recommandations effectuées par le médecin du travail et/ou d'un ergothérapeute.
 - ❖ Documentation : [Processus de demande d'aménagement de poste](#)
- De bénéficier de **2 jours d'absence rémunérées par an**, fractionnables en demi-journée pour les salariés qui doivent s'absenter pour des raisons de santé liées à leur handicap.
 - ❖ Documentation : [Processus de demande de jours de congés spéciaux](#)
- D'avoir **un jour d'absence rémunéré** pour l'accomplissement de démarches liées à la RQTH (reconnaissance initiale comme renouvellement).
- De **bénéficier d'un accompagnement de la Mission Handicap** dans la réalisation des démarches de RQTH, que ce soit pour contacter les MDPH (Maisons Départementales de l'Emploi des Personnes Handicapées) ou pour remplir le formulaire.
- D'un **accompagnement spécifique par la Mission handicap** faire des points réguliers si nécessaire.
- De bénéficier d'un **accès privilégié au catalogue de formation** disponible pour les salariés Klanik.

Résumé des avantages pour les collaborateurs avec une RQTH



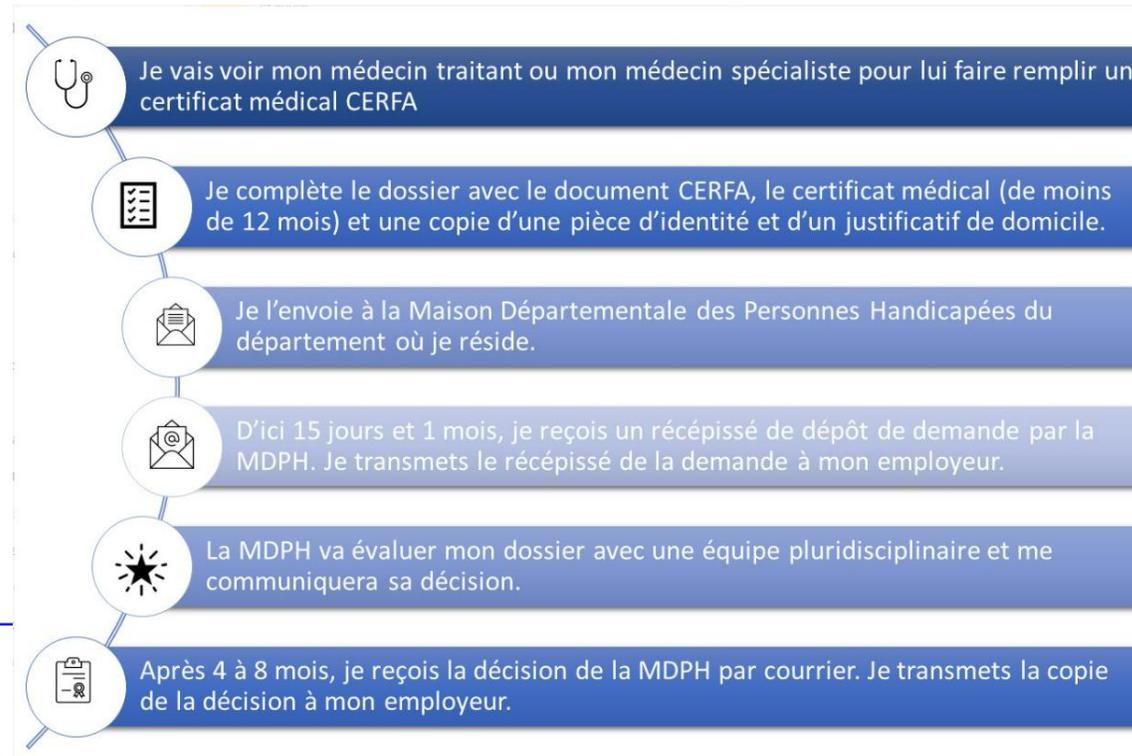


KLANIK
HUMAN-MADE TECHNOLOGY

Le processus de demande d'une RQTH

Processus de RQTH

- Nous avons rédigé un article pour vous présenter les différentes étapes du [processus d'une demande de RQTH](#) dans la base de connaissance de Workplace et vos [référénts handicap](#) sont là pour vous guider dans cette démarche.
- La demande initiale de RQTH **s'effectue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** depuis un **formulaire papier ou directement en ligne** (selon votre [région](#)).
- Pour comprendre un peu plus le processus de la démarche RQTH auprès de la MDPH, voici un schéma récapitulatif :



La MDPH a mis en place une [application](#) pour te guider et te conseiller pour compléter le formulaire.

Le dossier à renseigner



Le dossier à renseigner (**CERFA 15692 01**) est constitué de 20 pages et 6 rubriques. Mais rassurez-vous : dans le cas d'une simple demande de RQTH ou de renouvellement, seules **4 rubriques sont à renseigner** !

A Votre identité	Renseignements obligatoires
B Votre vie quotidienne	Renseignements obligatoires sauf renouvellement avec situation inchangée
C Vie scolaire ou étudiante	Si votre demande concerne la scolarité ou la vie étudiante
D Votre situation professionnelle	Si votre demande concerne votre projet professionnel
E Expression des demandes de droits et prestations	
F Vie de votre aidant familial	Si vous souhaitez exprimer des besoins en tant qu'aidant familial

1. L'identité du demandeur - page 2 à 4 - **Partie obligatoire**
2. La vie quotidienne - page 5 à 8 - **Partie obligatoire** pour une première demande de RQTH ou un renouvellement si la situation a changé. Ne pas remplir pour un renouvellement avec une situation inchangée.
3. La scolarité ou la vie étudiante - page 9 à 11 - Ne pas renseigner
4. La situation professionnelle – page 13 à 16 - **Partie obligatoire**
5. Les demandes de droits ou de prestations - page 17 à 18 - **Renseigner exclusivement la partie E3 pour une RQTH ou son renouvellement**
6. La vie de votre aidant familial – page 19 - **Ne pas renseigner**

cerfa N°15692/01

DEMANDE À LA MDPH

Article R 146-26 du code de l'action sociale et des familles
La MDPH, c'est la Maison départementale des personnes handicapées.
Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap.
Ce formulaire se décline progressivement sur le territoire national entre le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} mai 2019.
À cette date, il se substituera définitivement au formulaire Cerfa 13760/01.

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.
Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.
Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes.
En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments	Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)
Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments	Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation
Carte mobilité inclusion (anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)	Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle
Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
Prestation de compensation du handicap (PCH)	Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

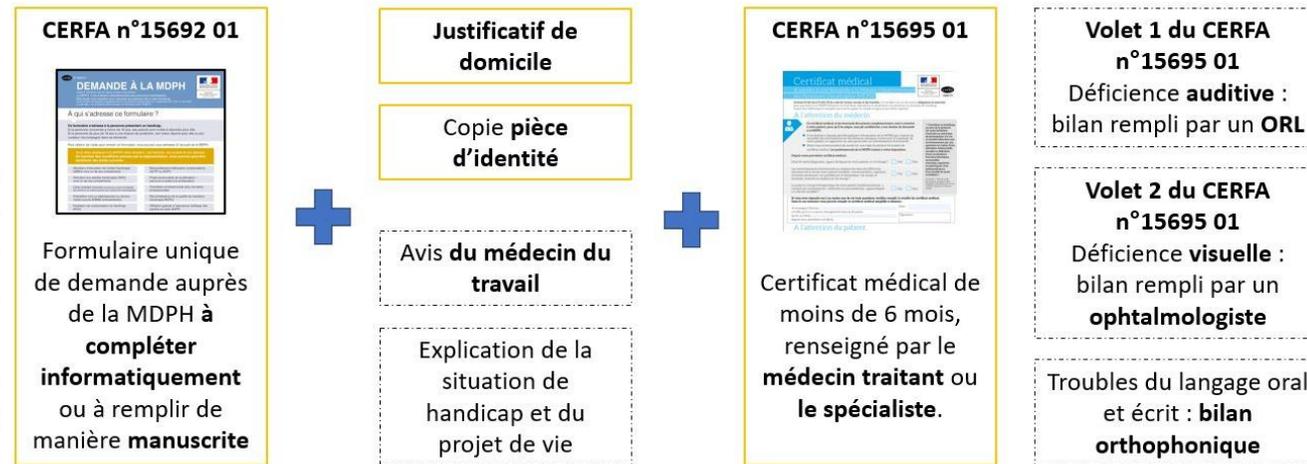
Que dois-je remplir ?

<input type="checkbox"/> C'est ma première demande à la MDPH <input type="checkbox"/> Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé <input type="checkbox"/> Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits	Remplissez tout le formulaire pour exprimer l'ensemble de vos besoins. Vous avez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en remplissant la partie E
--	--

Pour que le dossier soit étudié plus rapidement par la MDPH, il est possible de demander une **procédure simplifiée** en page 4.

Les pièces à fournir

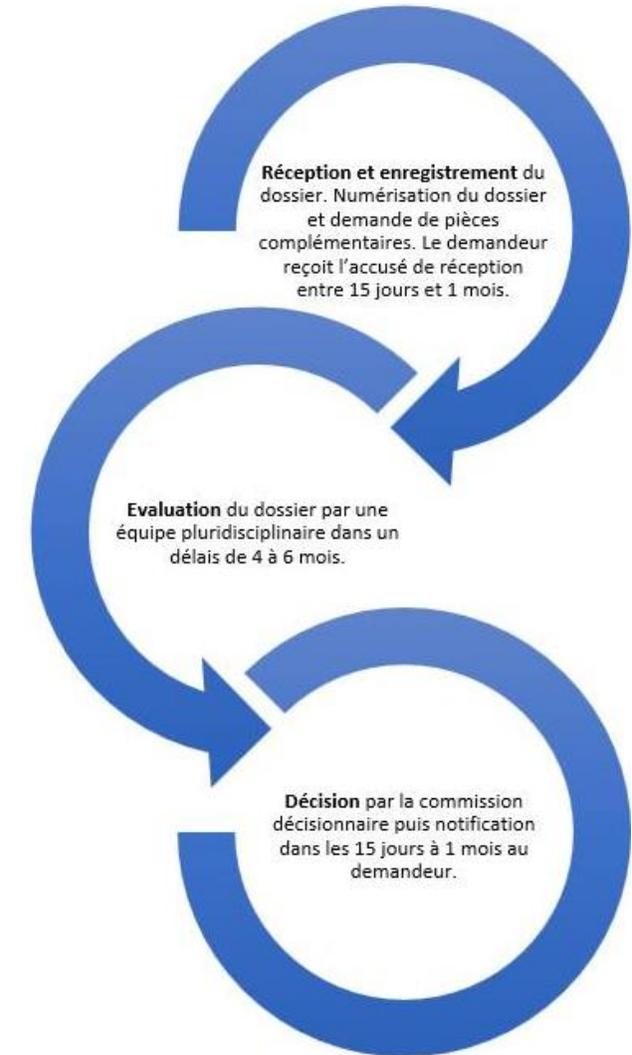
- Le **dossier doit être complet** pour être étudié par la MDPH et comprend :
 - ✓ le formulaire de la demande de RQTH, **CERFA n°15692 01**.
 - ✓ un certificat du médecin traitant ou spécialiste de moins de 12 mois, **CERFA n°15695 01**.
 - ✓ une photocopie recto/verso d'un **justificatif d'identité**
 - ✓ une photocopie d'un **justificatif de domicile**



- D'autres justificatifs peuvent être réclamés en fonction de votre demande. La nature de ces justificatifs est précisée sur le formulaire.
- Le médecin du travail dispose de formulaires spécifiques permettant de bénéficier d'une procédure accélérée. Il est donc conseillé d'initier la demande par son intermédiaire où avec une pièce justificative de sa part.

Le traitement de la demande par la MDPH

- C'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (**CDAPH**) qui **accorde la RQTH**.
- La décision est rendue dans un **délai variant d'un département** à l'autre (entre 6 et 9 mois).
- Lorsque la RQTH est accordée, vous **recevez un courrier** attestant que vous avez la qualité de travailleur handicapé reconnue par la CDAPH.
- Ce courrier s'accompagne également d'une orientation vers le marché du travail en milieu ordinaire ou vers un établissement ou service d'aide par le travail (Ésat) ou vers un centre de rééducation professionnelle.





Contact des MDPH

Agences Klanik	Adresses MDPH	Contacts
Lyon	8 rue Jonas Salk 69007 Lyon 146 rue Pierre Corneille 69003 Lyon	04 26 83 86 86 0 800 86 98 69
Montpellier	1350 rue d'Alco 34080 Montpellier	04 67 67 69 30
Sophia-antipolis	4 boulevard Paul Montel 6200 Nice	0 505 56 05 80
Lille	21 rue de la Toisson d'Or 59650 Villeneuve d'ascq	03 59 73 73 73
Paris	69 rue de la victoire 75009 Paris	01 53 32 39 39
Marseille	4 boulevard Euroméditerranée Quai d'Arenc 1300 Marseille	0 800 81 48 44
Toulouse (démarche en ligne)	10 place Alfonse Jourdain 31000 Toulouse	0 800 31 01 31



KLANIK
HUMAN-MADE TECHNOLOGY

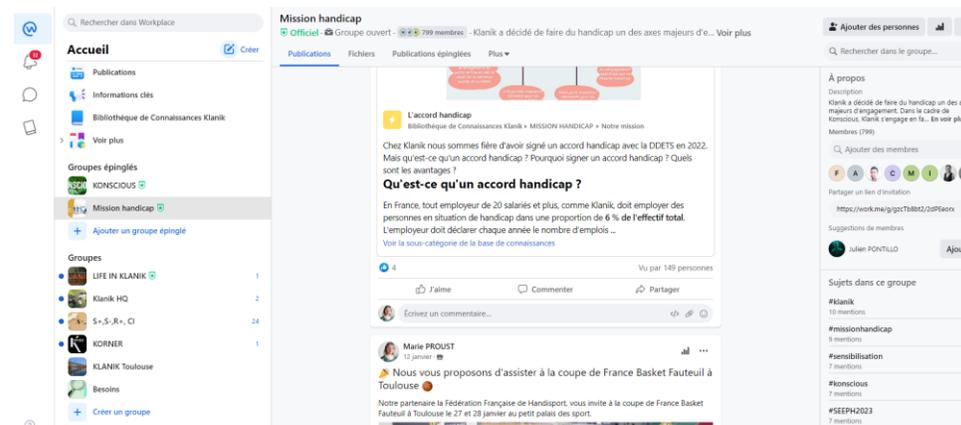
Documentation & ressources



Ressources Klanik pour parler de handicap

Vous pouvez retrouver dans Workplace :

- le [Groupe Mission Handicap](#) pour :
 - Des articles sur différentes thématiques autour du handicap
 - Nos évènements et actualités de la mission handicap
- La [base de connaissance](#) pour :
 - Des [articles de présentation](#) de la mission handicap, l'équipe, l'accord, les actions
 - Des [articles](#) sur différents sujets autour du handicap
 - Des [témoignages](#) de salariés Klanik en situation de handicap
 - Des [replays](#) des webinaires - konscious live
- Vous pouvez également retrouver des **documents utiles** dans [SharePoint Klanik](#).





Documentation et ressources utiles



- [Questionnaire d'auto-diagnostic RQTH](#)
- [L'accompagnement de la mission Handicap dans vos démarches RQTH](#)
- Article sur la procédure de demande d'une RQTH dans [base de connaissance de Workplace](#)
- [Formulaire demande RQTH CERFA 15692-01](#)
- [Certificat médical CERFA 15695-01](#)
- [Guide explicatif pour compléter sa demande RQTH par la MDPH](#)
- [RQTH Pour qui, pourquoi - Fiches pratiques](#)
- [Vidéos pour en apprendre plus sur la RQTH : qu'est-ce que c'est, comment la demander, comment en parler à son employeur,](#)
- [Accord handicap de Klanik 2022-2024](#)
- [L'accompagnement de la mission handicap](#)
- [Sensibilisation aux handicaps](#)